

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la direction générale de la garde communale.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à la direction générale de la garde communale, exercées par M. Abdelhamid Guedouar.

★

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration des moyens à la direction générale de la garde communale.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration des moyens à la direction générale de la garde communale, exercées par M. Saïd Benhammadi.

★

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale de la protection civile.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des communications et des liaisons opérationnelles à la direction générale de la protection civile, exercées par M. Saïd Bouzouata, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général à la wilaya d'Oran.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur général à la wilaya d'Oran, exercées par M. Ahmed Hentit, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions d'un chef de daïra à la wilaya de Batna.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra à la wilaya de Batna, exercées par M. Abdelhamid Bouzok, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya de Annaba.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur des domaines à la wilaya de Annaba, exercées par M. Antar Chabane, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décrets présidentiels du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions de directeurs de la conservation foncière de wilayas.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de la conservation foncière à la wilaya de Skikda, exercées par M. Layachi Labdani, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de la conservation foncière à la wilaya de Naama, exercées par M. M'Hamed Saadi, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de l'institut national spécialisé de formation professionnelle d'El Khroub (Constantine).

Par décret présidentiel du 30 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 1er février 2003, il est mis fin, à compter du 9 janvier 2001, aux fonctions de directeur de l'institut